

Entrée juridique | Solo Moto assurance

Solo Moto assurance est une marque commerciale de Combi Motors Belgium BV, Culliganlaan 2C.9, 1831 Diegem.

Combi Motors Belgium BV est enregistré auprès de la FSMA.

- Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an et est reconduit tacitement chaque année.
- Toutes les informations relatives aux services et aux produits figurant sur ce site web sont soumises aux règles du droit belge.
- En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite de la MiFID.
- Si vous avez une plainte ou un commentaire à formuler, veuillez contacter le service de gestion des plaintes.

Avez-vous une plainte ou un commentaire à formuler ?

1. Dans un premier temps, veuillez contacter le personnel de notre centre de contact au 03/808.58.95 pour poser vos questions ou résoudre vos problèmes. Ils s'efforceront de vous aider au mieux. 2. Vous pouvez également vous adresser directement à notre service de gestion des plaintes. Nous vous offrons une oreille attentive et accordons à votre plainte ou à votre commentaire toute l'attention qu'il mérite, nous jouons le rôle de médiateur en cas de litige et nous essayons de trouver une solution avec vous.

Formulez le problème ou votre question aussi clairement que possible. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de dossier ou de police.

Comme convenu dans le Code de conduite auquel l'entreprise a souscrit, vous recevrez un accusé de réception de notre part dans les 3 jours ouvrables, avec le numéro sous lequel votre plainte a été enregistrée et avec le nom et les coordonnées du membre du personnel qui prendra votre plainte à cœur. Vous recevrez ensuite une réponse définitive de notre part dans un délai d'un mois. Si, pour une raison ou une autre, cette réponse n'est pas satisfaisante, vous recevrez un message intermédiaire contenant les explications nécessaires.

Comment nous contacter ?

- Par courrier électronique : info@solomoto.be
- Par courrier : Gestion des plaintes Solo Moto assurance : Culliganlaan 2C.9, 1831 Diegem
- Par téléphone : 03/808.58.95

Solo Moto assurance

Siège social :

Kapelsesteenweg 292,
2930 Brasschaat KBO
numéro 0738.604.421

Adresse de correspondance :

Culliganlaan 2C.9 Site web : www.solomoto.be
1831 Diegem Numéro de téléphone : 03/808.58.95
Courriel : info@solomoto.be

Enfin, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de notre service de gestion des plaintes, vous pouvez faire appel à l'Ombudsman des assurances, médiateur externe pour le secteur des assurances. Vous trouverez tous les détails sur le site web : www.ombudsman.as Des informations détaillées sur nos assurances sont disponibles ci-dessous dans notre fiche produit et nos conditions générales.

Solo Moto assurance

Siège social :

Kapelsesteenweg 292,
2930 Brasschaat KBO
numéro 0738.604.421

Adresse de correspondance :

Culliganlaan 2C.9 Site web : www.solomoto.be
1831 Diegem Numéro de téléphone : 03/808.58.95
Courriel : info@solomoto.be